

Droits et responsabilités des patients

Tous les patients ont droit au (à la) / le droit de (d') :

- ◆ Respect de toutes les croyances et pratiques ethniques, culturelles, alimentaires et religieuses.
- ◆ Respect de leur vie privée et confidentialité.
- ◆ Sécurité personnelle.
- ◆ Connaître le nom de toutes les personnes qui fournissent le service.
- ◆ Être informés en détail sur l'intervention, les raisons de l'intervention, les risques importants, les autres solutions, les coûts, et avoir l'occasion de poser des questions.
- ◆ Donner leur consentement de manière explicite et en connaissance de cause.
- ◆ Prendre l'avis d'un autre médecin.
- ◆ Refuser un traitement ou quitter l'hôpital contre l'avis du médecin ou du personnel traitant.
- ◆ Se plaindre de n'importe quel aspect des soins. Vous trouverez des formulaires de plainte à la réception ou vous pouvez demander à parler au responsable des plaintes. Aucune personne portant plainte ne sera pénalisée.
- ◆ Accéder aux documents médicaux conformément à la législation sur le respect de la vie privée.
- ◆ Refuser la présence de membres du personnel soignant qui ne sont pas directement impliqués dans le traitement.

Il vous incombe de (d'):

- Fournir, au mieux de votre connaissance, des renseignements exacts et complets sur vos maladies actuelles, vos maladies passées, vos hospitalisations, les médicaments que vous prenez et les autres choses qui concernent votre santé.
- Signaler au médecin tout changement inattendu de votre condition.
- Indiquer que vous comprenez le traitement proposé et ce que l'on attend de vous.
- Vous présenter à jeun et prêt(e) pour l'intervention.
- Demander à un adulte responsable de vous ramener chez vous à votre sortie d'hôpital.
- Suivre le plan de traitement recommandé par le praticien principalement responsable des soins qui vous seront prodigués. Ceci inclut éventuellement les instructions données par les infirmières.
- Aller à vos rendez-vous et notifier le médecin ou l'hôpital en cas d'empêchement.
- Assumer la responsabilité de vos actions si vous refusez le traitement ou si vous ne suivez pas les instructions du médecin.